ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Problématiques engendrées par les « bots » informatiques

Question écrite n° 42482

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur s'agissant des problématiques engendrées par les *bots* informatiques qui s'emparent des créneaux d'examens proposés en ligne pour le permis de conduire. En effet, dans le cadre du second volet de la loi sur la libéralisation du permis de conduire, la plateforme Candilib a été mise en service pour permettre aux candidats d'accéder à cet examen sans forcément avoir recours à une auto-école. Cependant, malgré cette libéralisation et la création de cette plateforme d'accès à l'examen du permis de conduire, on constate que les candidats rencontrent des difficultés pour obtenir un créneau, devant patienter parfois entre 3 mois et 1 an. Ce dysfonctionnement s'explique en partie par la répartition des places entre les candidats libres disposant de 15 % des créneaux quand 85 % de ceux-ci sont réservés aux auto-écoles. Ce déséquilibre provoque une tension sur les créneaux puisqu'environ 40 % des candidats se présentent sans auto-écoles. Aussi, la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 a provoqué près de 400 000 reports du passage de l'examen qui doivent être reprogrammés. Or ce dysfonctionnement et ces reports ont favorisé le développement d'un « marché parallèle » de créneaux de passage à l'examen du permis de conduire. Certains individus ont en effet créé des robots informatiques permettant de réserver les créneaux automatiquement dès que ceux-ci sont mis en ligne. Le but est de les revendre à des candidats s'impatientant d'obtenir une date de passage. Ainsi, pour la somme minimum de 15 euros, les candidats obtiennent un créneau plus rapidement et il leur est proposé des services complémentaires comme la mise à disposition d'un véhicule à doubles commandes et d'un moniteur auto-école indépendant pour les accompagner à l'examen. Par ailleurs, rien n'interdit au niveau légal de créer et de mandater un robot pour réserver des places et les revendre aux candidats. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour lutter contre ce phénomène dont profitent certains individus et qui pénalise les candidats au permis de conduire alors que l'esprit de la loi prévoyait un service gratuit mis à disposition par l'État.

Données clés

Auteur : M. Ian Boucard
Circonscription : Territoire de Belfort (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42482
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 novembre 2021, page 8056
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)